

Lettre de Bruno Kreisky à Ludwig Erhard (12 décembre 1961)

Légende: Le 12 décembre 1961, Bruno Kreisky, ministre autrichien des Affaires étrangères, adresse à Ludwig Erhard, vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA), ministre allemand de l'Économie et président en exercice du Conseil de la Communauté économique européenne (CEE), une lettre dans laquelle il demande formellement l'ouverture des négociations en vue d'un accord d'association avec la CEE dans le respect du principe de la neutralité autrichienne.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Relations entre la CEE et l'Autriche: notes d'information sur le commerce, marché de l'emploi et l'industrie de l'Autriche; conversations exploratoires avec l'Autriche concernant un éventuel Accord d'Association; etc, BAC 38/1984 88 (1961-1963).

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_bruno_kreisky_a_ludwig_erhard_12_decembre_1961-fr-e2e7b30d-98cb-4ae6-a43f-fc9782b1ac62.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Lettre de Bruno Kreisky à Ludwig Erhard (12 décembre 1961)

Monsieur le Président,

J'ai eu le grand honneur, en ma qualité de Président de l'Association Européenne de Libre-Echange, de vous transmettre, en août dernier, la déclaration du Conseil de l'A.E.L.E. du 13 juillet dernier dans laquelle les Etats membres de l'Association Européenne de Libre-Echange se déclaraient disposés à examiner avec la Communauté Economique Européenne les moyens qui leur permettraient de participer à un marché européen élargi.

Depuis lors, le Gouvernement fédéral autrichien a, de son côté, examiné attentivement si et de quelle manière l'Autriche pourrait conclure, dans cet esprit, un accord purement économique avec la Communauté Economique Européenne, qui garantisse le maintien de sa neutralité permanente et tienne compte des accords que l'Autriche a conclus avec d'autres Etats en lui permettant à tout moment de remplir les obligations qui en découlent, mais qui par ailleurs ne porte pas atteinte à l'intégrité de la Communauté Economique Européenne. Il estime qu'il est possible de réaliser un tel accord, ce qu'il pourrait se faire au titre de l'article 238 du Traité de Rome.

En conséquence, je suis autorisé à vous proposer d'entamer des négociations à cet effet et je pense qu'à cette occasion la Suède et le Suisse, qui ont également décidé de proposer l'ouverture de négociations avec la Communauté Economique Européenne, auront, en raison de leur neutralité, à examiner et à résoudre avec la Communauté Economique Européenne des problèmes analogues à ceux qui se posent à l'Autriche. En outre, certains problèmes économiques particuliers de l'Autriche devraient également faire l'objet de ces négociations.

Je formule l'espoir que l'ouverture de ces négociations pourra s'effectuer à une date qui donnerait la certitude que l'Autriche pourra elle aussi participer à un marché européen élargi, en même temps que tous les autres Etats membres de l'Association Européenne de Libre-Echange. Je suis persuadé que, grâce à une compréhension mutuelle adéquate, il sera possible de réaliser cet objectif qui contribuerait à relever le niveau de vie et à accroître le potentiel économique des Etats européens et, par conséquent aussi, à développer les relations économiques entre tous les Etats.

Formule de politesse

(s) Dr Bruno Kreisky